

PAS DE POLITIQUE.

L'OUVRIER

L'UTILE A L'OUVRIER.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

FAIRE DU BIEN AUX CLASSES OUVRIERES.

PÈRE L'ÉGOUINE, Rédacteur-en-Chef.

MONTREAL, 2 AOUT 1884.

Rédigé par un Comité d'Ouvriers.

AVIS.—"L'Ouvrier" se trouvera dans tous les dépôts de journaux, et est livré GRATIS tous les Samedis aux acheteurs de "L'ÉTENDARD."

Nous demandons aux correspondants de L'OUVRIER de bien vouloir adresser leurs lettres au "PÈRE L'ÉGOUINE," No. 37 rue St. Jacques, Montréal.

Catéchisme social et politique.

Les projets de loi soumis aux Chambres s'appellent *bills*, et lorsqu'ils sont sanctionnés, prennent le nom d'*actes*. On appelle actes ou bills publics ceux qui sont d'un intérêt général, et actes ou bills privés ceux d'un intérêt local ou particulier. Les volumes dans lesquels sont contenus ces actes s'appellent *statuts*. On les cite par l'année du règne du souverain durant laquelle ils sont passés, et par le chapitre qu'ils occupent dans les statuts.

Comme en Angleterre, la manière de procéder dans les deux chambres est déterminée par les règlements de chacune d'elle. Sur toutes les questions non prévues par les règles ou la constitution, on a recours à la pratique usitée en Angleterre ou aux décisions qui ont eu lieu sur les points analogues.

On appelle *comité* un certain nombre de membres choisis pour prendre plus particulièrement en considération des questions qui leur sont soumises, pour en faire rapport à la chambre qui le nomme.

Les comités permanents se nomment ordinairement au commencement de chaque session.

On appelle *comité général* une réunion de tous les membres de la chambre qui se nomment un président autre que l'orateur.

Toute demande de bills privés exige la publication d'un avis spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande.

Tout citoyen a le droit de présenter une pétition aux Chambres pour demander des faveurs, justice, redressement d'un tort, etc. La pétition est présentée par un membre qui l'endosse. Les pétitions peuvent être écrites ou imprimées. Elles doivent être datées et la page qui contient les conclusions doit être revêtue d'au moins trois signatures, quand elles ont un caractère public.

La pétition présentée par une corporation doit être scellée de son sceau.

Tout bill subit trois lectures, à jours différents, à moins de circonstances extraordinaires.

Lorsqu'un bill a été passé dans une chambre, l'orateur ordonne de le porter à l'autre pour la prier de donner son contentement.

Le bill doit encore subir trois lectures dans l'autre chambre. S'il est rejeté il n'en est plus question. S'il a été fait des amendements, le bill est renvoyé dans la chambre qui l'a d'abord proposé pour que les amendements soient acceptés.

Lorsque les bills sont passés dans les deux chambres, le chef de l'exécutif les sanctionne et ils sont lois.

Quelquefois un bill de la législature locale peut être réservé au bon plaisir du gouverneur ou de la reine, et un bill du Parlement peut être réservé à la Reine.

La Reine a deux ans et le gouverneur un an pour sanctionner ou désavouer de tels bills.

Chaque chambre a un nombre déterminé d'offi-

ciers nécessaires au service civil, et chaque année le peuple, par la bouche de ses représentants, vote une certaine somme d'argent pour subvenir aux dépenses. Ces argents, avec ceux nécessaires à l'administration, forment les *subsides*.

Le droit de refuser les subsides est considéré comme une grande garantie du peuple de pouvoir empêcher les officiers d'entreprendre rien de préjudiciable au pays.

L'ÉGOUINE.

Nous cherchons le bonheur dans les choses qui nous manquent, quand nous pourrions le trouver dans une seule de celles que nous possédons.

Un chétif argument détourne souvent d'une grande vérité; c'est le grain de sable dans l'œil qui lui dérobe la lumière.

Calvin, au sortir d'un sermon où il avait appliqué à sa manière le mystère de la prédestination, vint dire à sa servante de servir le dîner. Je ne vous en ai point fait, répondit-elle froidement. Et comme elle vit qu'il s'emportait, elle lui rétorqua sur-le-champ son argument favori: Dieu, lui dit elle, a prévu de toute éternité et vous dinerez aujourd'hui ou si vous ne dinerez pas; s'il a prévu que vous dineriez, vous trouverez de quoi manger sans avoir besoin de mon ministère; s'il a prévu que vous ne dineriez pas, je vous préparerais en vain des aliments. Grâce à son sermon, Calvin fit ce jour-là maigre chaire.

Précautions à prendre contre le choléra.

La propreté est d'une absolue nécessité dans les temps d'épidémie. Car la malpropreté engendre une quantité innombrable d'invisibles insectes auxquels on attribue des désordres affreux dans l'organisme.

D'ailleurs les mauvaises odeurs qui s'échappent des lieux malpropres sont suffisants pour provoquer des maux de cœur, des vomissements; et donner prise au choléra même.

Prenez des bains, mais défiez-vous des bains froids, comme de tout ce qui cause un refroidissement subit: glace, courant d'air, etc.

Servez-vous pour votre toilette de savon désinfectant, rincez-vous la bouche avec de la poudre camphrée ou de l'acide salicylique; tenez dans les appartements du chlorure de chaux, de l'acide carbolique en poudre ou du sulfate de fer en cristaux. Mettez de la chaux dans les caves et les cours, les privés, etc.

Quant à la nourriture défiez-vous de tout ce qui peut provoquer les indigestions.

A propos de chlorure de chaux qu'on se procure dans toutes les pharmacies à un prix très réduit, je suis heureux de constater qu'il a aussi l'effet de

DÉTRUIRE LES MOUCHES, LES INSECTES ET LES RATS.

On a fait l'expérience qu'une pièce où se trouve du chlorure de chaux est aussitôt désertée par les rats et les souris.

Par son emploi, les mouches peuvent être chassées d'une écurie en une seule nuit. Il suffit pour cela de placer un peu de ce chlorure sur une planche suspendue à une certaine hauteur, et de laisser entrouverte une fenêtre que l'on doit avoir soin de fermer le lendemain de bonne heure.

Une trop grande quantité de chlorure de chaux dans une pièce close pourrait rendre malades des personnes qui y séjourneraient.

EDUCATION OUVRIERE.

J'assistais récemment à une amicale passe-d'armes en matière d'éducation entre deux hommes également haut placés, dont l'un prétendait que nos collèges ne donnaient pas une éducation assez pratique, tandis que l'autre eut assez de courage pour défendre contre le sentiment en vogue, le programme que l'institution dont il est aujourd'hui le chef, avait adopté à sa fondation. On ferait probablement rire les trois-quarts de nos hommes qui ont fait quelque marque dans les professions si on leur disait que les classiques ne leur ont d'aucune utilité. Les classiques constituent une éducation de luxe qui, dans les vieux pays, ne se rencontre le plus souvent que chez les classes aristocratiques et opulentes. Un ancien élève qui se trouvait à mes côtés et dont le cours resta incomplet, affirmait que le commencement de latin et de grec qu'il avait reçu au collège ne lui servait guère dans son état d'ingénieur mécanicien. Un simple cours commercial, cours pratique du jour, ne lui aurait pas été beaucoup plus utile; et voilà comment quelquefois on s'embrouille. Les cours classiques ne servent pas beaucoup à former ni des ouvriers ni des commerçants, pas plus que les cours commerciaux (*cours pratiques de nos jours*) ne peuvent préparer aux professions libérales. Cependant, en dehors de cela il y a une portion notable, une partie, énorme par le nombre, de l'humanité qui a droit à un genre d'instruction qui lui convienne.

C'est surtout de cette fraction si importante que l'on s'occupe en ce moment en Europe, moins peut-être par un motif de philanthropie que dans un but d'intérêt national. La richesse publique est en jeu et on sent que l'ouvrier dont l'esprit n'est point cultivé, l'ouvrier qui n'a point étudié ce qui se rapporte à son métier, et qui l'exerce d'une manière inintelligente, par routine, ne peut pas être d'un grand secours dans la lutte que les nations se font entre elles pour obtenir la suprématie sur les marchés du monde.

En France et dans la plupart des pays du vieux continent, il existe des écoles du soir instituées pour le bénéfice des artisans et dans lesquelles les apprentis viennent recevoir, pendant leur temps d'apprentissage, l'éducation qui leur est spécialement utile pour l'exercice de leurs métiers. Ces écoles sont aussi fréquentées par les adultes qui, pendant le jour, sont occupés à leurs travaux ordinaires.

On y enseigne le dessin et le modelage appliqués aux différents métiers: c'est là la base principale de l'enseignement, et souvent il y a, attachés à ces cours, des ateliers où les élèves vont appliquer, sur la matière même, les leçons qu'ils ont reçues. A part le travail particulier de l'école, il y a des entretiens sur les arts et les sciences en rapport avec les différentes industries.

Sans doute il en coûte de s'instruire, et personne n'est meilleur juge de la valeur de l'instruction que celui qui en a reçu les bienfaits. C'est probablement pour cela qu'en Europe, on ne recule devant aucune dépense quand il s'agit d'instruire, et qu'en France, les écoles du soir pour l'enseignement des classes ouvrières, forment aujourd'hui l'un des traits les plus saillants des efforts tentés pour le progrès du peuple de ce pays. Il n'est point de ville un peu importante en Europe qui n'ait ses écoles du soir pour les ouvriers, et on a pu constater, en faisant des études comparatives, qu'en France surtout, elles ont exercé une très-grande influence sur le développement des arts industriels. J'ai quelquefois